

221C2480  
FR0010501692-FS0763

23 septembre 2021

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GENERIX GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 septembre 2021, la société de droit belge Abacus Group NV<sup>1</sup> (Franklin Rooseveltlaan 180, BE-8790 Waregem, Belgique), a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 16 septembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société GENERIX GROUP et détenir, à cette date, 1 183 064 actions GENERIX GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ; et
- le 21 septembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société GENERIX GROUP et détenir 1 099 228 actions GENERIX GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions GENERIX GROUP sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. et Mme Hannecart-Vande Vyvere et M. Bruno Vande Vyvere.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 22 637 359 actions représentant 23 916 494 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.